

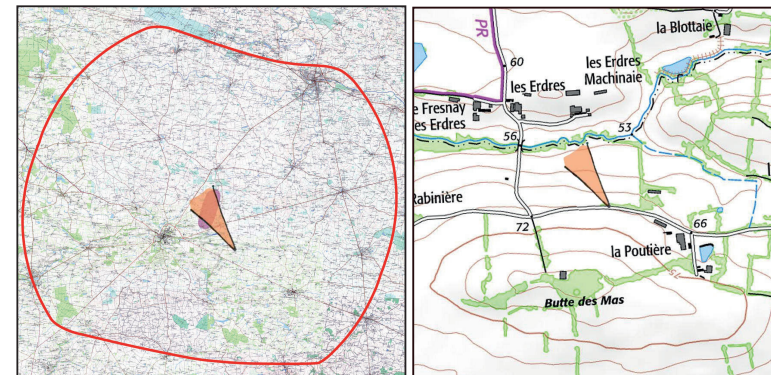
# Vue 44 : Depuis le lieu-dit «La Poutière», Sud du parc

Particularité : Vue proche montrant les covisibilités entre le parc, le château et l'église d'Angrie

Distance à l'éolienne la plus proche : 3,4 Km

**Commentaire :** La vue montre un paysage de vallée en prairies délimitées par des haies bocagères plus ou moins disparates. Sur le coteau opposé, les constructions d'une exploitation agricole marquent fortement le paysage. Sur les hauteurs, une frange boisée forme l'horizon. Le château et l'église d'Angrie apparaissent dans cette végétation abondante.

Le parc éolien vient émerger au-dessus de ce paysage, avec des éoliennes graduellement de plus en plus hautes. Au-dessus du château d'Angrie, seules les pales sont perceptibles, mais semblent déjà hors d'échelle face aux tours du monument. Les machines deviennent de plus en plus imposantes dans le paysage lorsque leurs mâts ne sont plus masqués par la végétation.



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes



Vue équiangulaire

### Légende :

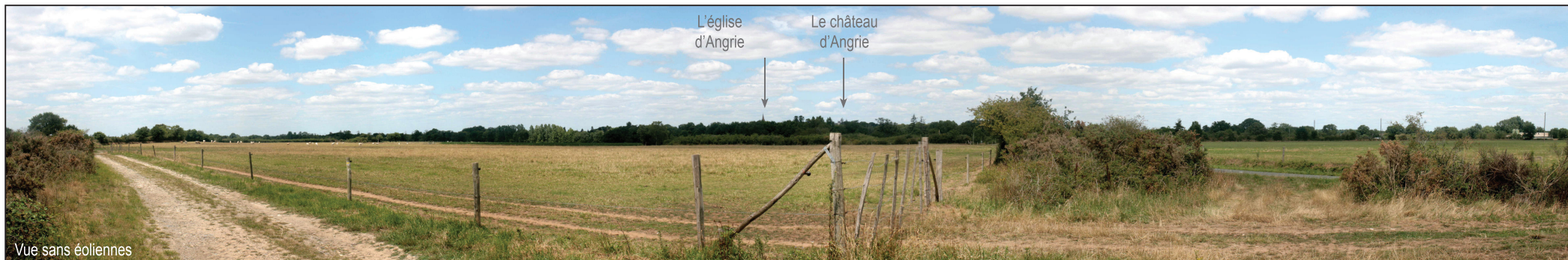
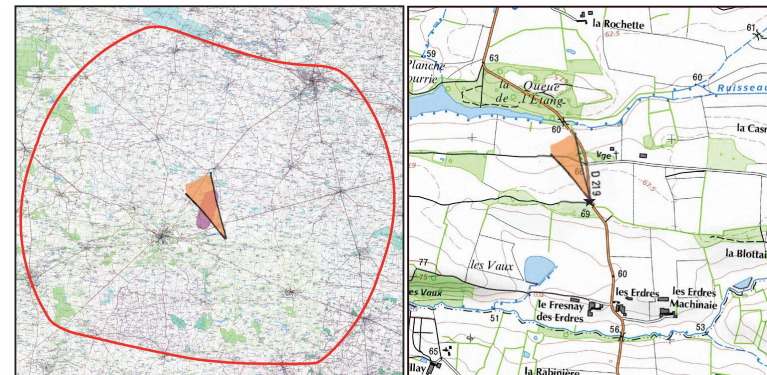
- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

# Vue 45 : Depuis le lieu-dit «La queue de l'étang», Sud du parc

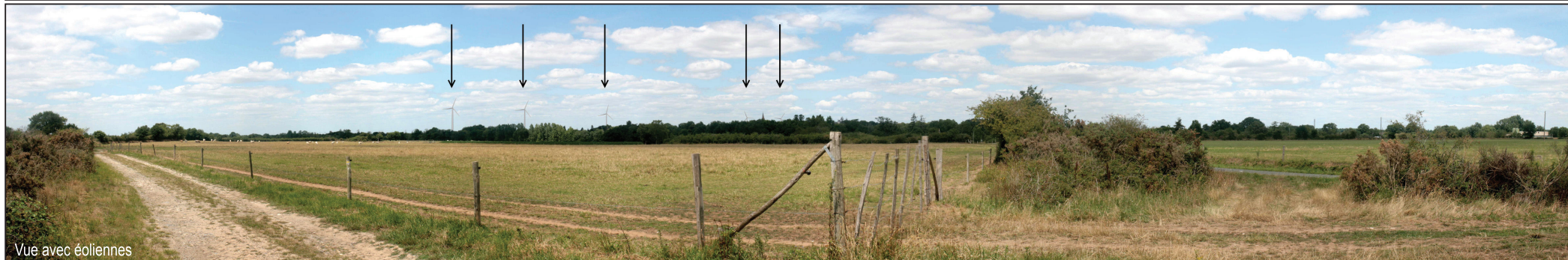
Particularité : Vue proche montrant les covisibilités entre le parc, le château et l'église d'Angrie

Distance à l'éolienne la plus proche : 3 Km

**Commentaire :** De grandes prairies viennent composer ce paysage proche d'Angrie, délimité par une frange boisée dense dessinant l'horizon. Seul le clocher de l'église trahit la présence du bourg d'Angrie à proximité de la queue de l'étang. Il marque un point de repère dans le paysage. Le parc éolien vient s'intercaler de part et d'autre du clocher, transformant le point de repère unique en une composante multiple matérialisée par la succession des cinq éoliennes. Le clocher participe à ce jeu de verticalités dynamisant le paysage, sa hauteur étant similaire aux éoliennes formant son arrière-plan. Le château d'Angrie n'est ici que très peu visible, limitant le phénomène de covisibilité avec le parc du fait de son intégration dans la végétation.



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes



Vue équiangulaire

### Légende :

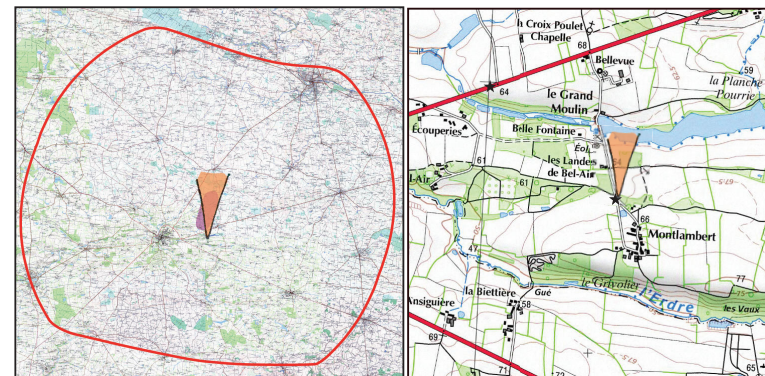
- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

# Vue 46 : Depuis le hameau de Montlambert, Sud du parc

Particularité : Vue proche montrant l'intervisibilité entre le parc éolien d'Angrie et une zone habitée

Distance à l'éolienne la plus proche : 2,8 Km

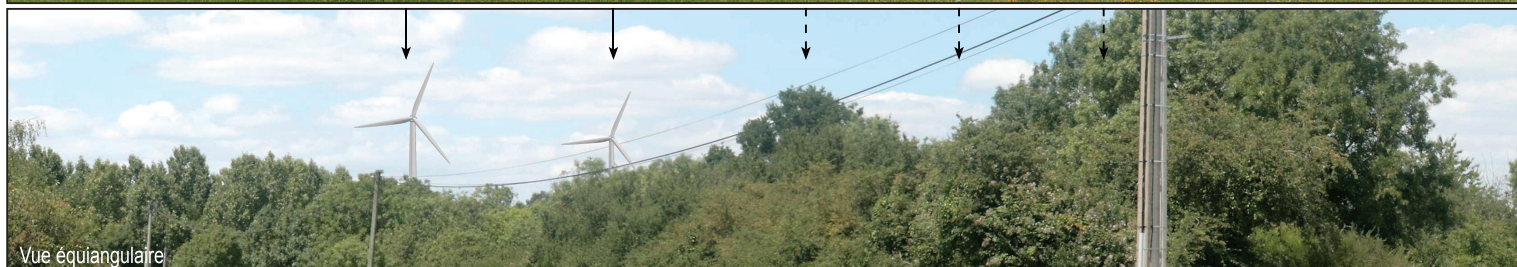
Commentaire : Une nouvelle construction isolée au centre de sa parcelle marque la fin du hameau de Montlambert. L'espace est très boisé en direction du parc éolien d'Angrie, identifiant le fond de la vallée de l'Etang. Le parc n'est que partiellement visible, principalement masqué par la végétation. Les pales de deux éoliennes apparaissent au-dessus des boisements, amenant un élément mouvant ponctuel dans ce paysage statique.



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes



Vue équiangulaire

### Légende :

- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

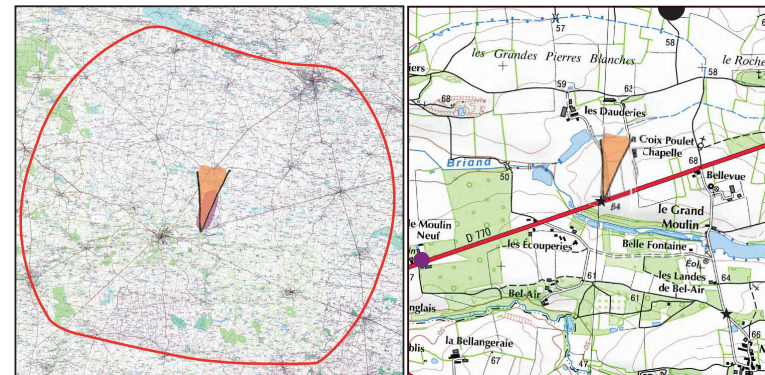
## Vue 47 : Depuis le lieu-dit «Les écouperies», Sud du parc

**Particularité :** Vue proche montrant la covisibilité entre le parc éolien d'Angrie et l'église d'Angrie, ainsi que l'intervisibilité entre le parc d'Angrie et le hameau des Dauderies, vue depuis un axe de circulation passager (RD 770)

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 2,2 Km

**Commentaire :** Les abords de la RD 770 n'étant pas accompagnés de végétation, les vues s'ouvrent sur l'espace agricole. Deux éléments forment des points de repère dans le paysage : le clocher de l'église d'Angrie marquant l'axe de la voie et un ancien moulin émergeant de la végétation bocagère plus dense à l'approche du bourg. Au nord, le paysage s'ouvre sur une plaine cultivée régulièrement tramée de haies bocagères formant des lignes presque parallèles. La discontinuité de ces haies donne vue sur les habitations et l'exploitation du hameau des Dauderies.

Le parc éolien d'Angrie apparaît groupé, avec des éoliennes très rapprochées dans un effet de perspective. Son jeu de verticalités vient se mêler aux successions de poteaux électriques de premier plan. Les covisibilités avec l'église et le hameau des Dauderies sont ici importantes. Le parc éolien apparaît très proche visuellement du hameau et hors d'échelle en comparaison avec les éléments de paysage existants (végétation, habitations).



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes

### Légende :

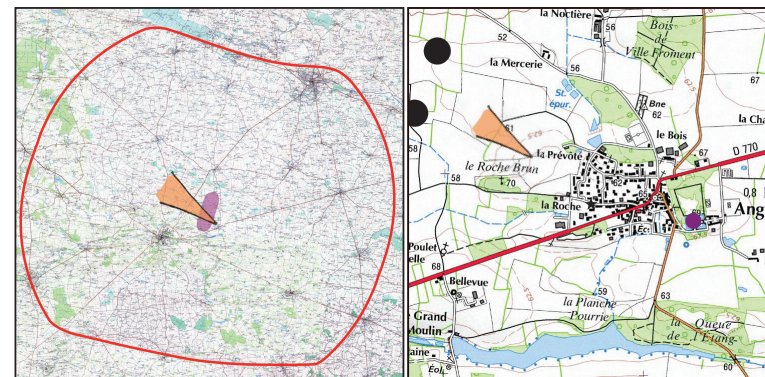
- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

# Vue 48 : Frange urbaine au Nord-Ouest d'Angrie, Sud-Est du parc

Particularité : Vue proche depuis les zones pavillonnaires au Nord-Ouest du bourg d'Angrie

Distance à l'éolienne la plus proche : 600 m

**Commentaire :** Le parc éolien est implanté sur un paysage de bocage lâche plus ou moins plat, favorisant par endroit les perceptions lointaines. Depuis ce point de vue, la présence de prairies et de sujets arborés ponctuels témoins d'un ancien réseau bocager ouvre les perceptions directes sur le parc. Les arbres du premier plan viennent limiter l'impression de prégnance des éoliennes sur le paysage, sans pour autant éviter la prédominance qu'elles ont sur la végétation d'arrière-plan. Les machines apparaissent ainsi hors d'échelle depuis ces espaces proches des habitations.



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes

### Légende :

- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

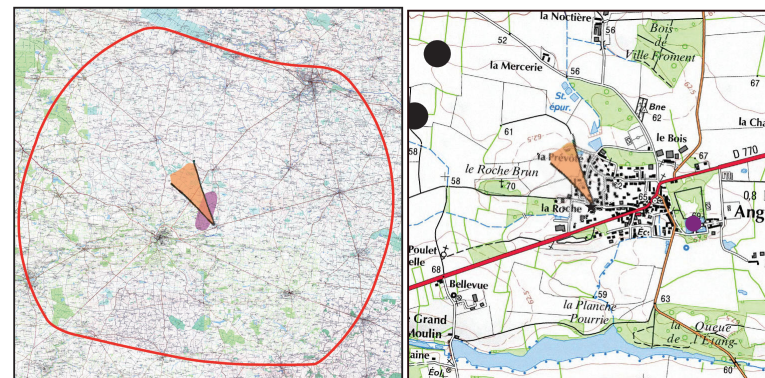
# Vue 48 bis : Frange urbaine au Nord-Ouest d'Angrie, Sud-Est du parc

Particularité : Vue proche montrant l'intervisibilité entre le parc et les nouvelles constructions du bourg d'Angrie

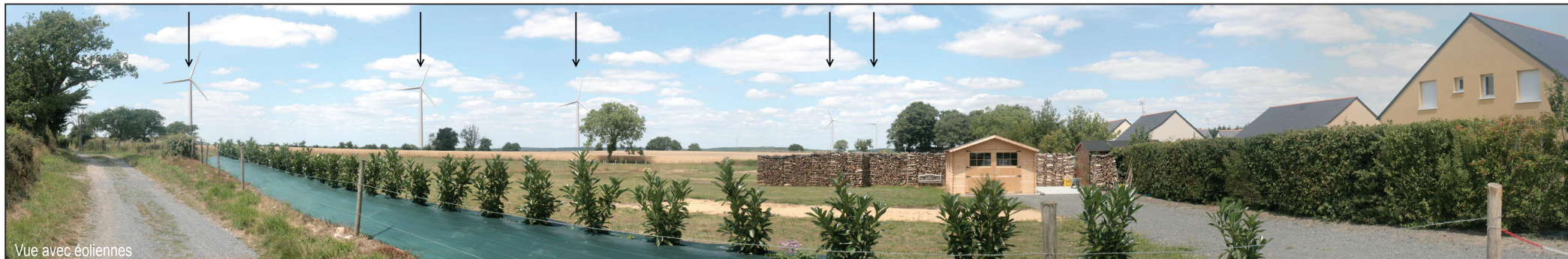
Distance à l'éolienne la plus proche : 850 m

Commentaire : Une zone pavillonnaire forme la frange urbaine d'Angrie. Des haies d'essences horticoles viennent fermer de façon très opaque les espaces de jardins, ne laissant dépasser que les toitures en ardoises. De nouvelles plantations sur bâche ont été réalisées le long du chemin, créant un premier plan actuellement diffus mais venant fermer à terme les vues sur l'espace agricole.

Le parc éolien d'Angrie prend place dans le paysage cultivé d'arrière-plan, occasionnant des jeux de comparaison d'échelle avec la trame végétale éparse. Elles apparaissent hors d'échelle face aux arbres et aux habitations.



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes

### Légende :

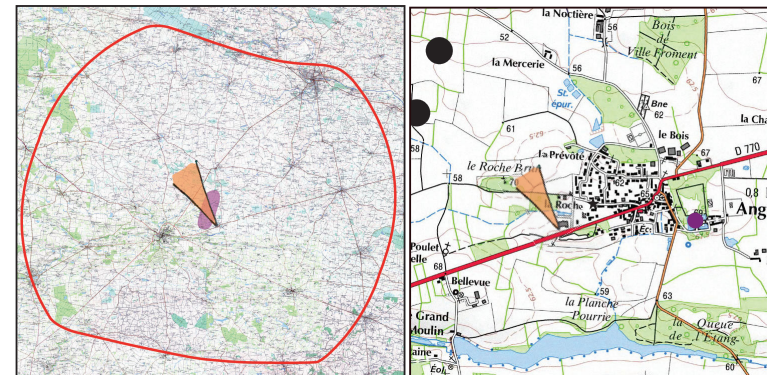
- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- > Eolienne non visible (parc d'Angrie)

# Vue 49 : Frange urbaine au Nord-Ouest d'Angrie, Sud-Est du parc

Particularité : Vue proche montrant l'intervisibilité entre le parc et les nouvelles constructions du bourg d'Angrie

Distance à l'éolienne la plus proche : 900m

Commentaire : A proximité des zones pavillonnaires du bourg, de nombreux boisements viennent refermer l'espace. Une pinède artificielle marque le paysage de sa couleur sombre tranchant avec la teinte brune des haies bocagères formant l'arrière-plan. Ce front végétal composite absorbe les vues sur deux des cinq éoliennes du parc. La proximité des trois autres éoliennes les rend perceptibles malgré la présence de boisement, amenant des composantes verticales au-dessus de cette ligne végétale. Elles paraissent imposantes par leur taille en comparaison avec les éléments de paysage proche.



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes

### Légende :

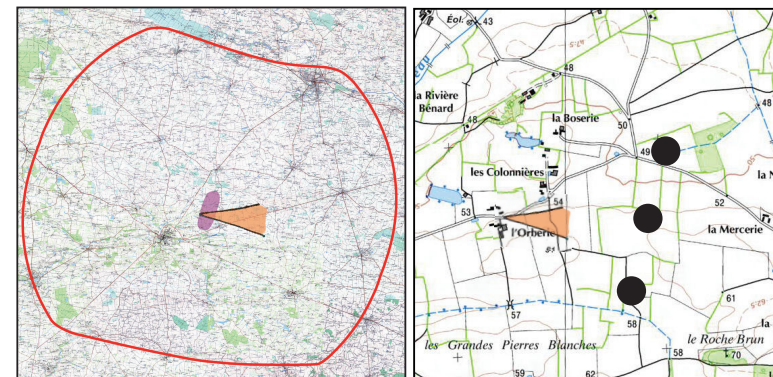
- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

# Vue 50 : Depuis le hameau de l'Orberie, Ouest du parc

Particularité : Vue proche depuis une zone habitée

Distance à l'éolienne la plus proche : 520 m

**Commentaire :** A proximité du hameau de l'Orberie, les bords de voie sont accompagnés de haies abustives taillées permettant de voir le hameau des Colonniers. La végétation de ses abords limite la perception de ses constructions dont seuls les toits se distinguent de cette zone boisée. Le parc éolien impulse une nouvelle image des lieux, la végétation et le bâti ne limitant que très partiellement les perceptions des éoliennes. Elles viennent amener de nouveaux éléments de verticalité très prégnants dans l'espace, faisant écho aux poteaux des lignes électriques longeant les voies. Leur taille est sans comparaison d'échelle face aux éléments de paysage présents.



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes

## Légende :

- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

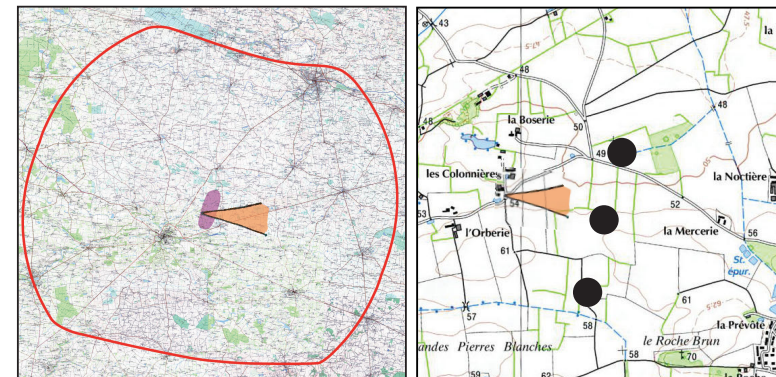


# Vue 51 : Depuis le hameau des Colonniers, Ouest du parc

Particularité : Vue proche depuis une zone habitée

Distance à l'éolienne la plus proche : 460 m

**Commentaire :** Depuis le hameau des Colonniers, la végétation arbustive aux abords de la ferme ouvre les vues sur le paysage de prairies alentour. Le parc éolien apparaît ici très prégnant et hors d'échelle face au réseau de haies lointaines se dessinant à l'horizon. Elles dominent le plateau de leur présence, devenant l'élément visuel majeur. La végétation de premier plan vient cependant masquer une partie du parc, limitant l'impression d'omniprésence des machines autour de la zone habitée.



### Légende :

- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

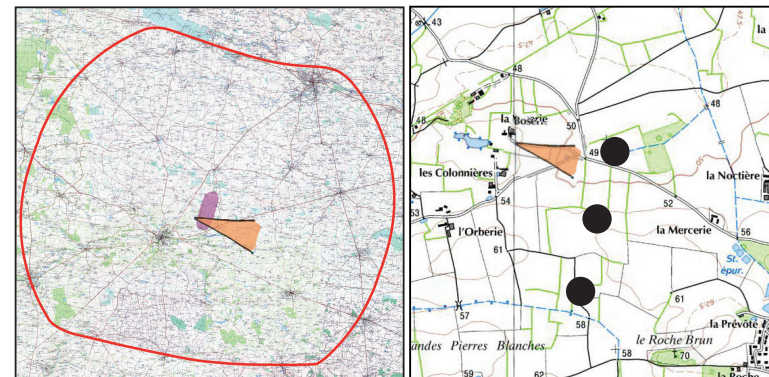
## Vue 52 : Depuis le hameau de la Boserie, Ouest du parc

Particularité : Vue proche depuis une zone habitée

Distance à l'éolienne la plus proche : 670 m

**Commentaire :** Depuis l'Orberie, un panorama s'ouvre sur un espace plan composé de grands prés et d'une succession de haies bocagères plus ou moins denses qui en déterminent l'arrière-plan. Des buttes boisées viennent dessiner sur l'horizon une silhouette ondulante au-dessus de la végétation du plateau.

Les éoliennes viennent modifier les jeux d'échelle du lieu. La planéité de l'espace est accentuée par la taille des machines qui deviennent fortement prépondérantes sur l'ensemble des composantes du paysage. La végétation de taille très inférieure ne donne plus l'échelle des lieux. Ce sont les éoliennes qui deviennent le repère paysager principal. De plus, l'effet d'alignement n'est ici pas perceptible. La disposition du parc semble présenter deux orientations différentes avec les jeux de perspective, dissociant la lecture d'un ensemble.



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes

### Légende :

- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

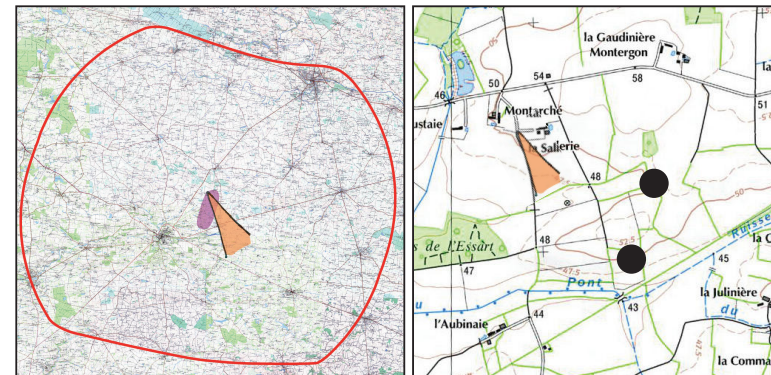
# Vue 53 : Depuis le hameau de la Sallerie, Nord-Ouest du parc

Particularité : Vue proche depuis une zone habitée

Distance à l'éolienne la plus proche : 600 m

**Commentaire** : Une végétation de haies arbustives et d'arbres de formes et d'essences variées vient agrémenter les limites du hameau de la Sallerie. Elle filtre les vues sur le plateau bocager s'ouvrant en arrière-plan, composé de grands espaces cultivés, de bois et de haies bocagères en bord de vallée.

Les éoliennes viennent s'intercaler entre la végétation de premier plan occultant partiellement le parc. Cette végétation apporte un élément de comparaison de taille équivalente aux éoliennes depuis ce point de vue, limitant leur prégnance dans le paysage. Les machines restent malgré tout hors d'échelle face aux éléments de paysage plus lointains et perceptibles depuis les espaces de jardin. L'habitation n'est pas orientée vers le parc, limitant ainsi les vis-à-vis directs.



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes

### Légende :

- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

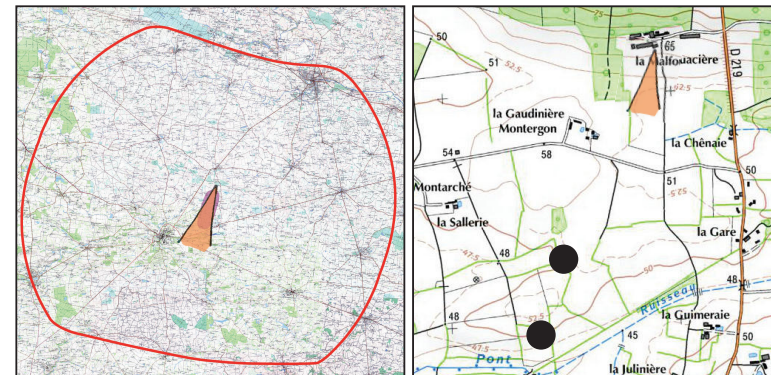
# Vue 54 : Depuis le Hameau de la Malfouacière, Nord du Parc

Particularité : Vue proche depuis une zone habitée

Distance à l'éolienne la plus proche : 950 m

**Commentaire** : Le paysage présente un bocage ouvert fortement marqué par de grandes haies bocagères orientées Nord-Sud et ouvrant de larges couloirs visuels sur le plateau cultivé. Le hameau de la Malfouacière se situe sur une ligne de crête, adossé à un boisement. Il présente une ouverture vers le site d'implantation et le plateau cultivé, d'autant plus importante par sa situation en surplomb.

Le parc éolien vient s'insérer dans ce paysage en recréant une nouvelle ligne en perspective orientée Nord-Sud et soulignant ainsi la logique spatiale existante. Les éoliennes viennent dialoguer avec le paysage tout en amenant un élément hors d'échelle avec son environnement.



## Légende :

- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

## 8.3 Synthèse de l'analyse visuelle par photomontage

### 8.3.1 Depuis les vallées de l'Oudon et de la Verzée

Les paysages de vallée au Nord du site montrent peu de visibilité sur le parc éolien d'Angrie, intégré en grande partie par les jeux de relief depuis les fonds de vallée et la trame bocagère. Les visuels sur le parc restent limités à certains points de vue dégagés en ligne de crête permettent de voir les pales des éoliennes émergeant de l'arrière-plan (Vue x).

Le patrimoine protégé entouré majoritairement d'écrans de végétation ne montre pas d'enjeux de covisibilité (Eglise Sainte Madeleine, château de la Chétardière, château de la Roche).

### 8.3.2 Depuis les paysages de bocage semi-ouvert

Le bocage semi-ouvert définit les paysages au cœur du territoire d'étude, unité paysagère dans laquelle se situe la zone d'implantation des éoliennes. Les paysages de bocage lâche ondulants et les successions de crêtes favorisent par endroit des vues panoramiques sur le paysage, principalement depuis les grands axes routiers particulièrement dégagés. La perception du parc éolien d'Angrie dépend largement des jeux de reliefs entre les éoliennes et l'observateur et de la végétation de premier plan.

Trois sous-unités paysagères se distinguent et déterminent des enjeux de perception du parc distincts :

#### 8.3.2.1 Depuis la sous-unité 1 : Bocage semi-ouvert sur ondulations douces orientées

Depuis les vues éloignées, les éoliennes apparaissent de petite taille sur l'horizon, partiellement masquées par la végétation et les ondulations du relief. Elles s'intègrent dans un paysage d'ensemble aux vues lointaines soulignées par des éléments d'arrière-plan comme les haies et boisements (vues 10 et 28). Les jeux de relief permettent rapidement de les dissimuler (vue 10).

L'étude des covisibilités avec le patrimoine présenté comme à enjeu lors des phases de diagnostic montre l'absence d'interaction visuelle forte à l'échelle du périmètre éloigné :

- Le four Saint Pierre et l'Usine à Chau de la Verrière, entourés d'un écran de verdure, ne présente pas de covisibilité depuis chaque édifice, la végétation formant un premier plan dense sans vues sur le paysage environnant (vue 29). Les vues à proximité de ces édifices depuis la RD 770 montrent l'importante végétation boisée et bocagère induisant des visuels discontinus et partiels sur le parc éolien ;
- Situé en fond de vallée, le manoir de la Gachetière ne présente pas de covisibilité avec le parc, le relief couplé aux successions de haies bocagères présentes masquant les machines depuis l'entrée du site (vue 31).

Plus l'observateur se rapproche des éoliennes, et plus celles-ci deviennent prégnantes dans le paysage, en particulier depuis les axes de circulations principaux dont les vues sont souvent dégagées (Vues 38, 39 et 47). A l'échelle du périmètre intermédiaire, l'organisation du parc se lit de mieux en mieux et la ligne impulsée par les cinq machines est souvent clairement visible (vue 38). Les éoliennes tendent à ressortir des éléments du paysage environnants et constituent souvent un point d'appel visuel du fait de leur silhouette effilée (vue 47). Elles montrent ainsi un véritable rôle paysager en intégrant une composante supplémentaire dans un paysage de macro bocage lorsque le premier plan est dégagé, présentant des ruptures d'échelles importantes en comparaison de la végétation présente (vues 39, 47 et 48).

La présence d'éléments de premier plan permet de minimiser leur présence (Vues 33 et 46) ou de les mettre en perspective, jouant avec les lignes végétales du paysage (Vues 33 et 45).

L'étude des covisibilités avec le patrimoine présenté à enjeu lors des phases de diagnostic montre l'absence d'interaction visuelle forte à l'échelle du périmètre intermédiaire :

- Le Moulin Neuf, tourné vers la RD 770 et intégré dans un boisement de pins ne montre pas de covisibilité importante (vue 35). Depuis la voie, la covisibilité du parc et des pales du moulin créent une continuité paysagère ;

Aux abords proches du parc éolien, les éoliennes deviennent omniprésentes dans le paysage, le bocage étant relativement ouvert (vue 48). Les vues restent cependant restreintes par endroit avec la présence de zones boisées au Nord et à proximité du bourg d'Angrie mettant en scène leur présence (Vue 38).

Depuis les abords immédiats, le parc n'est plus lisible en tant que composante paysagère, chaque machine prenant individuellement le rôle de point de repère paysager (vue 48 et 49).

Le château et l'église d'Angrie, patrimoine marquant créant des points de repère dans le paysage, présentent des covisibilités variables en fonction des jeux de relief et de boisements. Depuis les séquences dégagées de la RD 770, les édifices et le parc seront visibles d'un même point, en venant du Lion d'Angers (vue 47). En venant de Candé et depuis le Nord du territoire, le château n'est que peu ou pas visible (vue 47). Il n'apparaît qu'aux abords proches d'Angrie depuis Candé. En arrivant du Sud du territoire, les édifices viennent se superposer au parc depuis les zones de crête, paraissant hors d'échelle en comparaison des monuments ou participant ainsi à la ligne paysagère créée (vues 32, 44 et 45).

Depuis le parc du château et ses abords proches, la végétation arborée importante induit une non-covisibilité avec le parc (vues 42 et 43).

#### 8.3.2.2 Depuis la sous-unité 2 : Plaine bocagère semi-ouverte

Le paysage de cette sous-unité se distingue par un relief plus plat favorisant de grands dégagements visuels et présentant les mêmes caractéristiques de bocage ouvert que les autres sous-unités.

Depuis les vues lointaines, le parc éolien se dessine au-dessus de la ligne d'horizon, clairement identifiable avec une organisation en alignement lisible. La présence d'éléments de premier plan permet rapidement de les dissimuler (vue 7), au contraire un belvédère tendra à les mettre en exergue et leur faire jouer un rôle de point d'appel visuel (vue 6), sans que celui-ci marque une rupture d'échelle à l'échelle de l'amplitude de la plaine (vue 8).

L'étude des covisibilités avec le patrimoine présenté comme à enjeu lors des phases de diagnostic montre l'absence d'interaction visuelle forte :

- Le château de Raguin, entouré d'un écran de verdure, ne présente pas de covisibilité depuis le parc et ses abords (vue 9) ;
- Aux abords du Logis de la Pezelière, le maillage bocager forme une ligne d'horizon occultant les vues lointaines. Il n'y a pas de covisibilité avec le parc (vue 5).

#### 8.3.2.3 Depuis la sous-unité 3 : Vallonnements bocagers semi-ouverts

Les jeux de vallonnements couplés à la végétation bocagère ou boisée de cette unité limite les visuels lointains (vues 3 et 23). Lorsque la ligne de crête s'ouvre, le parc s'intègre dans un paysage d'ensemble aux vues lointaines structurées par des éléments d'arrière-plan comme les boisements et les haies bocagères (vue 4). La distance en minimise l'impact visuel et limite l'effet de rupture d'échelle à l'échelle par rapport à l'ampleur du paysage environnant.

L'étude des covisibilités avec le patrimoine présenté à enjeu lors des phases de diagnostic montre une interaction visuelle peu importante :

- Le château de Challain La Potherie ne présente pas de covisibilité. Entouré d'un parc arboré, le parc n'est pas visible depuis le château et les prairies de fond de vallée (vues 25 et 26). Aux abords de Challain-La-Potherie et du château, le parc est visible à l'horizon (vue 24). Les éoliennes tendent à ressortir des

éléments du paysage environnants et constituent souvent un point d'appel visuel. Elles montrent ainsi un véritable rôle paysager en intégrant une composante supplémentaire dans un paysage de grande amplitude, sans pour autant proposer des ruptures d'échelles démesurées ;

▪ La covisibilité avec le parc existe depuis les abords du Moulin à vent du Rat (vue 22) mais reste peu importante, les éoliennes étant en grande partie dissimulées derrière la végétation bocagère.

Depuis le périmètre intermédiaire du parc éolien, les perceptions sont importantes et les machines omniprésentes depuis les voies principales souvent ouvertes sur le paysage (Vues 36, 38, 39).

Aux abords de Candé, les jeux de relief et la présence de zones d'habitations induit des perceptions souvent cadrées et limitées. Les machines sont partiellement visibles, mêlées aux différents éléments de paysage très hétérogènes en périphérie urbaine (vues 36 et 37).

### 8.3.3 Depuis les paysages aux ambiances refermées

Les paysages au Sud et à l'Ouest du territoire d'étude présentent une configuration plus boisée et plus refermée. Les jeux de topographie et de végétation définissent des ambiances plus intimistes limitant les visuels lointains. Cependant, la présence de parcs éoliens existants à Freigné ressort de ce paysage, générant des covisibilités avec le parc d'Angrie.

#### 8.3.3.1 Depuis la sous-unité 1 : Vallonnements marqués par les boisements

Cette unité se démarque par la présence de nombreux boisements ou micro-boisements marquant les fonds de vallée et dessinant les lignes d'horizon. Depuis les zones de crêtes dégagées, le parc éolien d'Angrie apparaît souvent en émergence de cette végétation sans pour autant écraser le paysage (vue 14).

Depuis la chapelle du Vieux bourg (vue 19), patrimoine protégé identifié comme à enjeu lors du diagnostic, les visuels restent lointains, avec un premier plan bâti omniprésent. Le parc éolien de Vritz apparaît plus lisible et plus prégnant dans le paysage, celui d'Angrie étant fondu dans le végétal et les espaces habités d'arrière-plan.

#### 8.3.3.2 Depuis la sous-unité 2 : Vallonnements marqués par les vallées

Les zones boisées sont majoritairement situées sur les hauts de coteaux des vallées avec des visuels orientés Est-Ouest limités en direction du parc éolien. La présence de zones habitées ou de végétation de premier plan vient rapidement refermer les vues lointaines (vues 11 et 12). Cependant, depuis les zones de crêtes, des ouvertures visuelles peuvent se créer, offrant une lisibilité claire du parc (vue 13), à relativiser au vue de l'éloignement.

### 8.3.4 Depuis les hameaux proches

La proximité des hameaux riverains du parc génère souvent des visibilités fortes sur les éoliennes. La qualité des vues dépend cependant des caractéristiques de chacun des hameaux (implantation, densité, gestion des interfaces privé/public...), amenant donc des situations contrastées.

Les hameaux de la Noctière et de la Mercerie forment deux unités bâties installées sur un plateau bocager ouvert et disposant de vues en belvédère sur le paysage et donc sur le parc éolien d'Angrie. Celui-ci se caractérise par une emprise visuelle importante qui joue le rôle de premier point d'appel visuel, tendant à occulter visuellement les autres éléments du paysage au premier regard (vue 48).

Il en est de même pour les hameaux des Colonniers, de la Boserie et de l'Orberie (vues 50, 51, 52) situés à l'Ouest du parc. Malgré la présence de végétation de premier plan, le parc éolien émerge et reste fortement impactant.

Le hameau des Dauderies longe un chemin rural bocager marqué par des haies bocagères d'importance proche des espaces construits, limitant les vues sur le parc.

Plus au Nord, les hameaux de la Sallerie, de Montarché et de la Beustaie présente une configuration en ligne de crête, ouverte sur le paysage et le parc (vues 53, 54).

La Malfouacière, adossée sur une zone boisée, présente aussi cette situation en surplomb face au paysage, amplifiant les vues sur le parc malgré la présence d'une végétation importante. Les ouvertures de cet écran paysager laissent filtrer les vues.

Certaines zones habitées présentent une végétation importante leur servant d'écran et limitant les visuels sur le grand paysage et le parc éolien. C'est en particulier le cas des habitations à proximité du lieu-dit "La Gare" où la maille bocagère est particulièrement dense et autour des hameaux proches du ruisseau du Pont.

Le bourg d'Angrie est bordé au Nord et à l'Est de zones boisées limitant les visuels sur le parc. La frange Nord Ouest récemment construite aura malgré tout un visuel direct sur le parc. Il paraît hors d'échelle, présentant des éléments de premier plan renforçant la comparaison d'échelle (vue 48, 49).

Les hameaux et zones habitées se répartissent ainsi en plusieurs catégories :

- ceux dont le contexte favorise des vues globales ouvertes sur le parc avec des effets de rupture d'échelle depuis l'ensemble du hameau du fait de sa faible densité (la Noctière, la Mercerie, les Colonniers, la Boserie, l'Orberie, la Sallerie, Montarché, la Beustaie, le bourg) ;
- ceux disposant de vues globalement fermées sur le parc éolien (La Gare, Les Dauderies).

### 8.3.5 Etude des impacts cumulés

L'étude des impacts cumulés entre les différents parcs éoliens existants ou en projet, ayant reçu l'avis de l'Autorité Environnementale montre que l'éolien tend à prendre de plus en plus d'importance sur le territoire d'étude, particulièrement à l'Ouest où plusieurs parcs existent déjà ou sont en projet.

Les points de vue depuis l'Ouest du territoire d'étude, montrent que le parc éolien présente des intervisibilités avec les parcs éoliens de Freigné et Vritz, renforçant le phénomène de paysage éolien (vues 17, 18, 19). Les différentes orientations des parcs présentent souvent une même direction amplifiant par endroit l'effet d'étalement. Les distances entre les parcs limitent légèrement cet impact.

Depuis le Nord, le Sud et l'Est du territoire, les parcs éoliens de Vritz et de Freigné sont souvent masqués par la végétation, limitant les intervisibilités (vues 9, 20 et 24).

*Le projet de Chanveaux n'est pas visible depuis les points de vue effectués, ce qui permet de conclure à l'absence quasi-généralisée d'effets cumulés entre les deux projets.*

## PROJET EOLIEN D'ANGRIE CARTE DES IMPACTS PAYSAGERS

### LEGENDE :

- Limites du périmètre intermédiaire paysager
- Implantation potentielle des éoliennes

### Impacts en terme de perception visuelle

- Faible
- Moyenne
- Forte

### Patrimoine protégé

- Edifice ne présentant pas de covisibilité repérée  
16. Moulin de la Saulaie, 17. Château de la Saulaie, 20. Château de Raguin, 21. Usine à chaux Saint Pierre, 22. Four à chaux de la Verrière
- Edifice présentant une covisibilité faible ou peu marquante  
9. Moulin à vent du Rat, 18. Moulin Neuf,
- Edifice présentant une covisibilité forte  
19. Château d'Angrie

### Zones de circulation et fréquentation

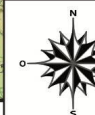
- Infrastructures routières principales et secondaires avec visuels importants sur la ZIP
- Chemin de randonnée potentiellement impacté par des visuels sur le parc
- Chemin de randonnée plus lointain potentiellement moins impactés
- Zone habitée potentiellement impactée par des visuels sur le parc
- Zone habitée dans un écrin végétal, potentiellement moins impactée par les visuels sur le parc

### Perceptions visuelles particulières

- Ligne de crête majeure limitant les vues lointaines
- Verrou boisé jouant le rôle d'écran
- ▲ Axe de perception sur le site d'implantation
- ∨∨∨ Visuels en alternance sur le parc
- Limite végétale jouant un rôle d'écran proche (ancienne voie ferrée)
- ☆ Elément repère dans le paysage (église d'Angrie)

ETUDE : Etude d'impact du parc éolien d'ANGRIE

ECHELLE : 0 2,5 5  
Kilomètres



VU D'ICI  
2 rue Avogadro - 49070 Beaucouzé  
Tél : 02 41 72 17 30 - Fax : 02 41 72 14 18

